

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210198

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210198 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE AU 5190, BOULEVARD LASALLE (STUDIO B).

1. D'autoriser la construction d'une salle de spectacle dans le bâtiment situé au 5190, boulevard LaSalle;
2. DE permettre de déroger à l'article 162 du Règlement de zonage 1700, afin de permettre que le revêtement de brique d'argile soit teint;
3. DE permettre de déroger à l'article 163 du Règlement de zonage 1700, afin de permettre d'utiliser la tôle d'aluminium et la tôle d'aluminium perforée comme matériaux de revêtement. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 1^{er} mai 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une salle de spectacle au 5190, boulevard LaSalle (Studio B) » tiendra une assemblée publique de consultation le lundi le 4 juin 2012 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but :

**D'autoriser l'utilisation de l'aluminium comme revêtement.
Également d'autoriser que la brique soit teinte de couleur noir.**

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

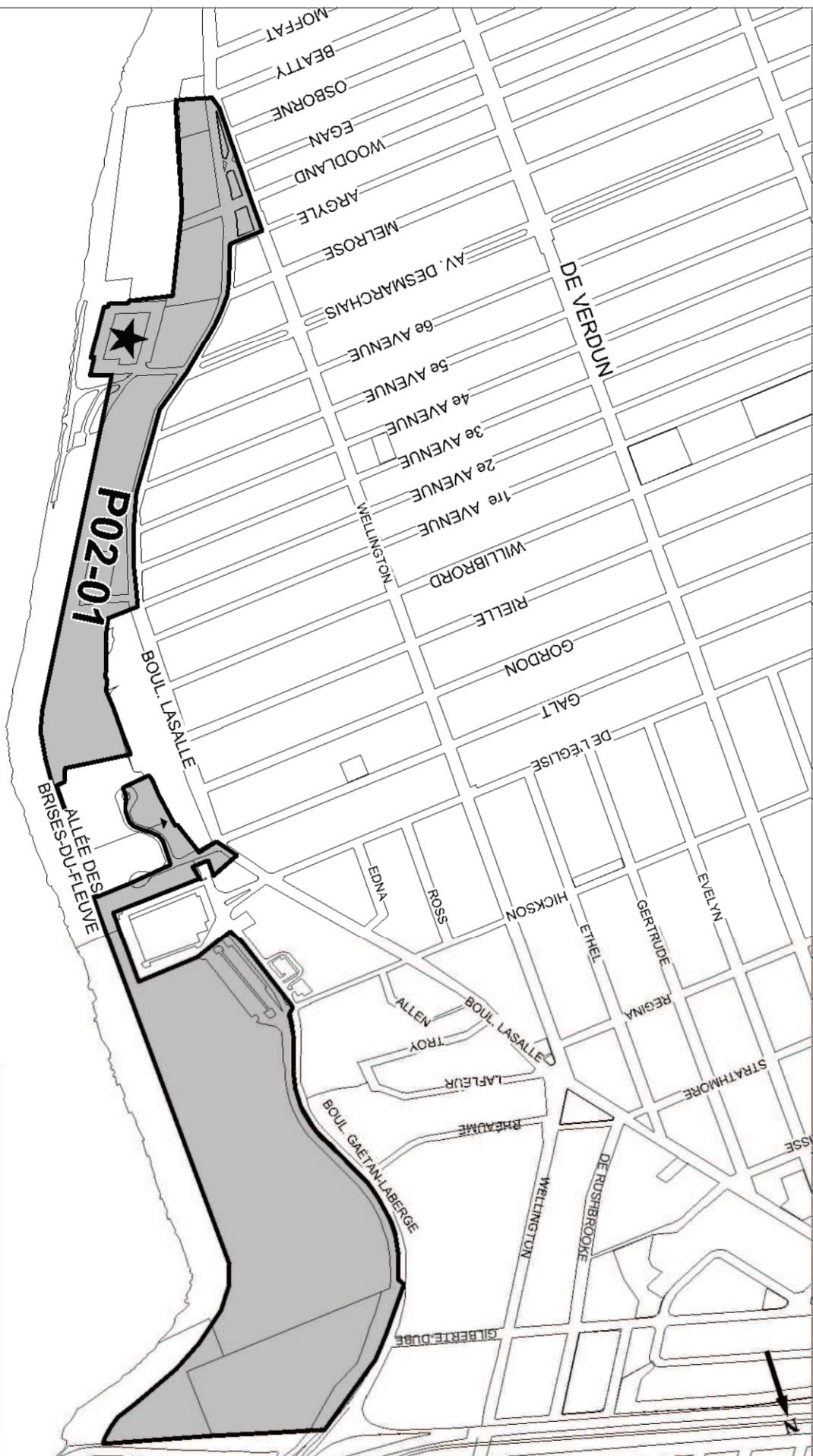
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 10 mai 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA12210198
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE



 Zone visée

 Localisation du projet